

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE
Le pôle communication

Paris, le 5 avril 2023

COMMUNIQUÉ

À l'occasion de sa réunion mensuelle, ce mercredi 5 avril 2023, le Bureau de l'Assemblée nationale a décidé collectivement de sanctionner les députés ayant enfreint les règles de l'Assemblée ces dernières semaines, de manière organisée et systématique.

Sont concernés :

- les députés ayant brandi des pancartes ou s'étant opposés à l'intervention des huissiers lors de la séance du jeudi 16 mars 2023, occasionnant ainsi un tumulte ;
- les députés ayant transgressé les règles de publicité des travaux de la commission mixte paritaire réunie le mercredi 15 mars 2023 ;
- les députés ayant enfreint les règles de communication avec l'extérieur depuis l'hémicycle lors d'un reportage télévisé diffusé le dimanche 26 mars 2023.

Conformément à la décision du bureau, un rappel à l'ordre sera fait individuellement aux députés concernés. Ce rappel à l'ordre correspond au premier niveau des peines disciplinaires applicables aux membres de l'Assemblée, tel que prévu par son règlement.

Le bureau souhaite marquer solennellement sa désapprobation face à de tels agissements qui dégradent l'image de l'institution et atteignent à travers elle celle de la démocratie. Il a souhaité qu'un courrier rappelant l'ensemble des règles destinées à encadrer et guider notre comportement en tant que députés de la Nation soit adressé à tous les membres de l'Assemblée.

CONTACT PRESSE

Héloïse LÉON : 01 40 63 58 88

presse.presidence@assemblee-nationale.fr